



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_16**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR**

**LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'ordre du jour de la présente assemblée,

**CONSIDÉRANT** que lors de sa séance du 8 octobre 2025, le comité syndical du SRB a approuvé le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SRB et le programme de travaux afférent,

**CONSIDERANT** qu'il convient également d'arrêter les plans du schéma de distribution de l'eau potable,

**CONSIDÉRANT** le délai de renouvellement des instances à l'issue des élections municipales et communautaires,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt et l'urgence de délibérer sur ce point,

**CONSIDÉRANT** donc qu'il convient d'ajouter ces points à l'ordre du jour,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

POUR : 25

CONTRE : 0

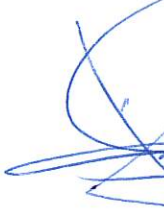
ABSTENTION : 1 pour M. Bruno FOREL

**D'AJOUTER** à l'ordre du jour le point suivant :

Point 1 – Arrêt du projet de schéma de distribution en eau potable

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

  
  
Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

  
Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_17**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 FÉVRIER 2026**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le procès-verbal du Comité syndical du 4 février 2026,

**CONSIDÉRANT** donc qu'il convient d'approuver ce procès-verbal,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 pour M. Bruno FOREL

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 4 février 2026 à Arenthon.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_18**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : PROCHAINE RÉUNION**

**LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-

0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**CONSIDÉRANT** que les collectivités doivent délibérer pour décider de se réunir en un lieu autre que leur siège social,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

**DE FIXER** la prochaine réunion à Boège, *a priori* le 29 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

  
Lucas PUGIN



Le Secrétaire de séance,

  
Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 4 MARS 2026

### N° D26\_03\_04\_19

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - REPORT DE RÉSULTATS PROVISOIRE**

#### LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des syndicats de communes,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des



Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**CONSIDERANT** l'impossibilité de délibérer sur l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal assainissement en raison d'une panne matérielle rencontrée par le Service de Gestion Comptable de Bonneville et constatant que le Compte Financier Unique prévisionnel fait apparaître un solde d'exploitation de 2 167 152,43 €,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation provisoire comme suit :

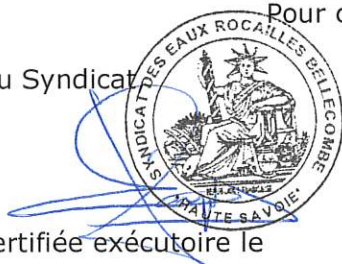
|                                                                                                                                                                                                              |                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Pour mémoire : prévisions budgétaires</b><br>Virement à la section d'investissement                                                                                                                       | 2 254 000,00                             |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>                                                                                                                                                                              |                                          |
| <b>EXCEDENT<br/>DEFICIT</b>                                                                                                                                                                                  | 2 553 167,56                             |
| <b>A) EXCEDENT AU 31/12/2025</b><br>• Exécution du virement à la section d'investissement (1)<br>• Affectation complémentaire en réserves<br>• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) | <b>386 015,13</b><br><b>2 167 152,43</b> |
| <b>B) DEFICIT AU 31/12/2025</b><br>• Déficit à reporter                                                                                                                                                      |                                          |

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
 Les jours, mois et an susdits  
 Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat  
 Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,  
 Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_20**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 6

Délégués présents : 26

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL

-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPORT DE RÉSULTATS**  
**PROVISoire**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des syndicats de communes,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des



Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**CONSIDERANT** l'impossibilité de délibérer sur l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe eau potable en raison d'une panne matérielle rencontrée par le Service de Gestion Comptable de Bonneville et constatant que le Compte Financier Unique prévisionnel fait apparaître un excédent d'exploitation de 4 004 051,04 €,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation provisoire comme suit :

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Pour mémoire : prévisions budgétaires</b><br>Virement à la section d'investissement                                                                                                                                                                               | 6 730 000,00                               |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b><br><b>EXCEDENT</b><br><b>DEFICIT</b>                                                                                                                                                                                                 | 6 934 355,63                               |
| <b>C) EXCEDENT AU 31/12/2025</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Exécution du virement à la section d'investissement (1)</li> <li>Affectation complémentaire en réserves</li> <li>Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</li> </ul> | <b>2 930 304,59</b><br><b>4 004 051,04</b> |
| <b>D) DEFICIT AU 31/12/2025</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit à reporter</li> </ul>                                                                                                                                                              |                                            |

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
 Les jours, mois et an susdits  
 Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,  
 Lucas PUGIN



Le Secrétaire de séance,  
 Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_21**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026**

**LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux finances communales,

**VU** les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'affectation de l'excédent d'exploitation,

**VU** les articles L.5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des syndicats de communes,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**VU** la délibération n° D26\_02\_04\_05 du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 4 février 2026, portant sur le débat d'orientations budgétaires du budget principal assainissement,

**VU** la délibération n° D26\_03\_04\_19 du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 4 mars 2026, décidant l'affectation du résultat d'exploitation **provisoire** du budget principal assainissement,

**VU** la proposition de budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le budget primitif principal de l'assainissement pour 2026 par chapitre, qui s'élève à :

- Exploitation : 10 224 152 €
- Investissement : 6 250 812 € (restes à réaliser compris).

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN

Délibération certifiée exécutoire le

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI







**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_22**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2026**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux finances communales,

**VU** les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'affectation de l'excédent d'exploitation,

**VU** les articles L.5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des syndicats de communes,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**VU** la délibération n° D26\_02\_04\_06 du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 4 février 2026, portant sur le débat d'orientations budgétaires du budget annexe eau potable,

**VU** la délibération n° D26\_03\_04\_20 du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 4 mars 2026, décidant l'affectation du résultat d'exploitation **provisoire** du budget annexe eau potable,

**VU** la proposition de budget primitif annexe de l'eau potable pour l'exercice 2026,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

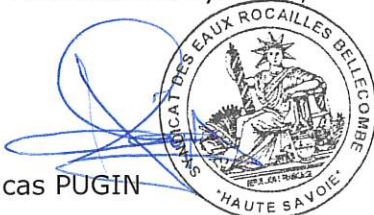
**D'ADOPTER** le budget primitif principal de l'eau potable pour 2026 par chapitre, qui s'élève à :

- Exploitation : 13 595 051 €
- Investissement : 11 878 119 € (restes à réaliser compris).

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN



Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI



Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_23**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux finances communales,

**VU** les articles L.5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des syndicats de communes,

**VU** les articles L.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriels et commerciaux,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**CONSIDÉRANT** que les budgets primitifs sont établis en tenant compte de contributions intercommunales d'un montant de 120 000 € pour la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Il est proposé au comité d'accepter les participations des 7 communes de la Vallée Verte pour un montant de 120 000 € en rattrapage de l'exercice 2025 et de 120 000 € pour l'exercice 2026, soit 240 000 € au total sur le budget principal assainissement.

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

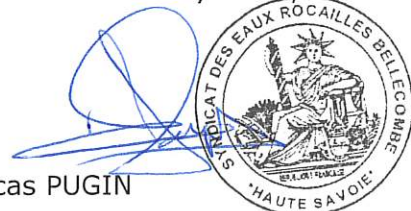
**D'ACCEPTER** la participation de la Communauté de communes de la Vallée Verte pour un montant de 120 000 € en rattrapage de l'exercice 2025 et de 120 000 € pour l'exercice 2026, soit 240 000 € au total sur le budget principal assainissement de l'exercice 2026,

**DE REVOIR** les pourcentages chaque année lorsque les éléments de calcul varieront.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN

The image shows a blue ink signature of Lucas Pugin over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'SYNDICAT DES EAUX ROCAILLES BELLECOMBE' and 'HAUTE SAVOIE' at the bottom.

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

The image shows a black ink signature of Gérard Milesi.

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_24**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET CONCOURS FINANCIER DU SYDEVAL**

**LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que lors de sa séance du 30 décembre 2024, le Comité syndical du SYDEVAL a fixé le montant de la subvention exceptionnelle à verser par le SRB du fait du raccordement de la Commune d'Onnion à la STEP de Marignier à la somme de 388 800 €,

**CONSIDÉRANT** que cette subvention permet au SYDEVAL de concourir financièrement aux travaux de réduction des eaux claires parasites engagés par ses membres. A ce titre, le SRB bénéficiera d'un reversement de 25 337 € pour financer les travaux en cours à Saint-Jeoire et La Tour,

**CONSIDÉRANT** que le Comité syndical du SRB, lors de sa séance du 5 février 2025, a confirmé son adhésion au SYDEVAL et a demandé l'extension du périmètre d'intervention du SYDEVAL pour le transport et le traitement des eaux usées issues d'une partie de la Commune d'Onnion,

Il est proposé au comité d'approuver le montant du 2ème acompte sur la subvention exceptionnelle au SYDEVAL d'un montant de 129 598 € sur l'exercice 2026. Il est rappelé que le solde de 129 604 € sera à prévoir sur l'exercice 2027.  
 Il est également proposé au comité d'accepter le concours financier du SYDEVAL, d'un montant de 8445€ sur l'exercice 2026. Il est rappelé que le solde de 8447€ sera à prévoir sur l'exercice 2027.

|               | Versement de la subvention exceptionnelle du SRB au SYDEVAL | Montant gardé par le SYDEVAL | Montant du reversement réalisé à la ZCCAM | Montant du reversement réalisé à la REFG (représentant la CCFG) | Montant du reversement réalisé au SRB | Montant du reversement réalisé à la commune de MIEUSSY |
|---------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Exercice 2025 | 129 598 €                                                   | 15 333 €                     | 86 070 €                                  | 14 233 €                                                        | 8 445 €                               | 5 517 €                                                |
| Exercice 2026 | 129 598 €                                                   | 15 333 €                     | 86 070 €                                  | 14 233 €                                                        | 8 445 €                               | 5 517 €                                                |
| Exercice 2027 | 129 604 €                                                   | 15 334 €                     | 86 070 €                                  | 14 235 €                                                        | 8 447 €                               | 5 518 €                                                |
| TOTAL         | 388 800 €                                                   | 46 000 €                     | 258 210 €                                 | 42 701 €                                                        | 25 337 €                              | 16 552 €                                               |

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**DE CONFIRMER** le versement d'une subvention exceptionnelle au SYDEVAL d'un montant de 388 800 €,

**DE S'ENGAGER** à verser un acompte de 129 598 € sur l'exercice 2026 et le solde de 129 604 € sur l'exercice 2027,

**D'ACCEPTER** le concours financier du SYDEVAL, d'un montant total de 25 337 €, étalé sur 3 exercices budgétaires,

**DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits correspondants, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement, aux budgets primitifs 2026 et 2027, comme suit :



|               | Versement de la subvention exceptionnelle du SRB au SYDEVAL | Montant gardé par le SYDEVAL | Montant du reversement réalisé à la ZCCAM | Montant du reversement réalisé à la REFG (représentant la CCFG) | Montant du reversement réalisé au SRB | Montant du reversement réalisé à la commune de MIEUSSY |
|---------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Exercice 2025 | 129 598 €                                                   | 15 333 €                     | 86 070 €                                  | 14 233 €                                                        | 8 445 €                               | 5 517 €                                                |
| Exercice 2026 | 129 598 €                                                   | 15 333 €                     | 86 070 €                                  | 14 233 €                                                        | 8 445 €                               | 5 517 €                                                |
| Exercice 2027 | 129 604 €                                                   | 15 334 €                     | 86 070 €                                  | 14 235 €                                                        | 8 447 €                               | 5 518 €                                                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>388 800 €</b>                                            | <b>46 000 €</b>              | <b>258 210 €</b>                          | <b>42 701 €</b>                                                 | <b>25 337 €</b>                       | <b>16 552 €</b>                                        |

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
 Les jours, mois et an susdits  
 Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,


Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,



Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_25**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 6

Délégués présents : 26

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL

-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L-5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les arrêtés préfectoraux portant création et modification,

**VU** les délibérations n° D24\_01\_17\_08 en date du 17 janvier 2024, n° D24\_06\_12\_56 en date du 12 juin 2024 et n° D24\_11\_13\_89 en date du 13 novembre 2024 portant sur les délégations de pouvoirs accordées au Président par l'Assemblée délibérante,



**CONSIDÉRANT** que depuis le 1er janvier 2026, l'instruction budgétaire et comptable M4 a été mise à jour,

**CONSIDÉRANT** que son évolution prévoit notamment la fin des dépenses imprévues aux chapitres 020 et 022,

**CONSIDÉRANT** qu'en remplacement, l'exécutif peut être autorisé par l'Assemblée délibérante à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. En revanche, les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif (article L. 1612-28 du CGCT),

Il est proposé au comité d'élargir la délégation de pouvoirs accordée au Président en ajoutant une délégation n° 16 pour procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

**D'ACCORDER** la délégation de pouvoirs n° 16 au Président afin de procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exception des dépenses du personnel, délégation ajoutée dans le tableau général des délégations de pouvoirs accordées au Président joint en annexe de la présente délibération,

Le comité syndical sera tenu informé des décisions prises en application de ces délégations.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Gérard Milesi.

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_26**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA01 – TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE LANCEMENT**

**LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,



**VU** la délibération n° D24\_01\_17\_08 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 17 janvier 2024 portant sur les délégations de pouvoirs au Président notamment le point 4 ci-dessous :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à lancer le marché public de travaux d'eau potable et d'assainissement n° 2026MAPA01 suivant une procédure adaptée, ouverte, allotie (7 lots), pour un montant estimatif global de 3 113 000 € HT.

Echéancier prévisionnel de la procédure :

Date d'envoi de la publication : 19/03/2026  
Date limite de remise des offres : 10/04/2026 à 12h00  
Attribution du marché : CS du fin avril 2026 ou début mai 2026

Le découpage serait le suivant :

| Détail tronçon                                                           | Montant HT   | MONTANT HT DU LOT |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|
| LOT 1 : Commune de LA TOUR                                               |              |                   |
| Lot 1 : LA TOUR – Route de Létrécas                                      | 255 000,00 € | 255 000,00 €      |
| LOT 2 : Communes de VILLE-EN-SALLAZ - VIUZ-EN-SALLAZ – BOGEVE – LA TOUR  |              |                   |
| Lot 2A : VILLE-EN-SALLAZ / VIUZ-EN-SALLAZ<br>Secteur la Pêche / La Place | 372 000,00 € | 498 000,00 €      |
| Lot 2B : VIUZ-EN-SALLAZ / LA TOUR – Lac du Môle                          | 126 000,00 € |                   |
| LOT 3 : Communes de VIUZ-EN-SALLAZ & BOGEVE                              |              |                   |
| Lot 3A : VIUZ-EN-SALLAZ – Route des Brasses                              | 190 000,00 € | 525 000,00 €      |
| Lot 3B : VIUZ-EN-SALLAZ / BOGEVE – Interco Les Palluds                   | 335 000,00 € |                   |
| LOT 4 : Communes d'ONNION – SAINT-JEOIRE                                 |              |                   |
| Lot 4A : ONNION - Traversée du Chef-Lieu                                 | 100 000,00 € | 465 000,00 €      |
| Lot 4B : ONNION – Traversée du Chef-Lieu                                 | 234 000,00 € |                   |
| Lot 4C: ONNION / ST JEOIRE Rue du Lavoir                                 | 131 000,00 € |                   |
| LOT 5 : Communes d'ARTHAZ - FILLINGES - NANGY                            |              |                   |
| Lot 5A : ARTHAZ – Chemin des Cortérons                                   | 293 000,00 € | 537 000,00 €      |
| Lot 5B : FILLINGES – Route des Champées                                  | 112 000,00 € |                   |
| Lot 5C: NANGY – Rue des Tattes                                           | 132 000,00 € |                   |
| LOT 6 : Communes de LA CHAPELLE – LA MURAZ – MONNETIER-MORNEX            |              |                   |
| Lot 6 A : LA CHAPELLE – Reprise de regards                               | 180 000,00 € | 340 000,00 €      |
| Lot 6 B : LA MURAZ – Chez Jacquet                                        | 96 000,00 €  |                   |
| Lot 6 C : MONNETIER-MORNEX – Chemin des 4 minutes                        | 64 000,00 €  |                   |
| LOT 7 : Commune de REIGNIER-ESERY                                        |              |                   |
| Lot 7 : REIGNIER-ESERY – Eculaz Cery                                     | 493 000,00 € | 493 000,00 €      |

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à lancer le marché public 2026MAPA01 de travaux d'eau potable et d'assainissement,

**DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute-Savoie,

**DE CONSTATER** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs,

**D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de financement.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Gérard Milesi, consisting of stylized, flowing cursive letters.

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_27**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE FOURNITURE DE CARTES ACCRÉDITIVES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT, ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DU SRB PAR UN FOURNISSEUR DE CARTES MULTI-ENSEIGNES N° 2026MAPA02 – AUTORISATION DE LANCEMENT**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° D24\_01\_17\_08 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 17 janvier 2024 portant sur les délégations de pouvoirs au Président notamment le point 4 ci-dessous :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat a un besoin récurrent de fourniture de carburant et de services associés pour que les techniciens puissent intervenir sur les 30 communes du territoire du SRB,

**CONSIDÉRANT** que le marché actuel de fourniture de carburant arrive à échéance le 30 avril 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'un avenant en prolongation d'un mois a été conclu afin de laisser ce temps pour mieux analyser le besoin et lancer une nouvelle consultation,

**CONSIDÉRANT** que le montant prévisionnel global est de 280 000 € HT pour la durée du marché,

Il est proposé au Comité de lancer la consultation en procédure adaptée ouverte.

**Echéancier prévisionnel de la procédure :**

Date d'envoi de la publication : semaine 12

Date limite de remise d'offres : semaines 16

Attribution du marché + autorisation du Président à signer le marché : Comité syndical du mois de mai 2026

Le découpage proposé de l'accord-cadre de fourniture de carburant est le suivant :

|                                        |                            |
|----------------------------------------|----------------------------|
| LOT 1 - Secteur Scientrier             | 35 000 € HT maximum par an |
| LOT 2 - Secteur Risse/Thy/Vallée Verte | 35 000 € HT maximum par an |

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** le Président à lancer l'accord-cadre pour la fourniture de de cartes accréditives pour l'approvisionnement en carburant, électricité et services associés pour la flotte automobile du SRB par un fournisseur de cartes multi-enseignes pour une durée d'une année reconductible 3 fois soit une durée maximale 4 ans et pour un montant total estimatif de 280 000 € HT,

**D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve

Les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,  
Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,  
Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le







**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_28**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA03 – TRAVAUX D'EAU POTABLE –  
AUTORISATION DE LANCEMENT**

**NB : Compétence Eau potable - Sont concernés les délégués représentant la Communauté de Communes ARVE et SALÈVE, la Communauté de Communes de la VALLÉE VERTE, la Communauté de Communes du PAYS ROCHOIS (pour la commune de La Chapelle-Rambaud) et la Communauté de Communes des QUATRE RIVIÈRES**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° D24\_01\_17\_08 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 17 janvier 2024 portant sur les délégations de pouvoirs au Président notamment le point 4 ci-dessous :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Il est proposé au comité d'autoriser le Président à lancer le marché public de travaux d'eau potable suivant une procédure adaptée ouverte, allotie (4 lots) répartis comme suit, pour un montant estimatif global de 1 288 000 € HT :

**Echéancier prévisionnel de la procédure :**

Date d'envoi de la publication : Mai 2026  
 Date limite de remise des offres : Juin 2026  
 Attribution du marché : CS du Juillet 2026

Le découpage serait le suivant :

| Détail tronçon                                                     | Montant HT   | MONTANT HT DU LOT |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|
| LOT 1 : Commune de FILLINGES                                       |              |                   |
| Lot 1A : FILLINGES – Chemin des Tattes                             | 150 000,00 € | 311 000,00 €      |
| Lot 1B: FILLINGES – Route de la vallée verte                       | 90 000,00 €  |                   |
| Lot 1C: FILLINGES – Route des près                                 | 71 000,00 €  |                   |
| LOT 2 : Commune de LA MURAZ – SAINT-JEAN-DE-THOLOME – HABERE-POCHE |              |                   |
| Lot 2A : LA MURAZ – La Croisette                                   | 100 000,00 € | 305 000,00 €      |
| Lot 2B : SAINT-JEAN-DE-THOLOME – Chez Les Ruz                      | 80 000,00 €  |                   |
| Lot 2C: HABERE-POCHE – Chez Cavalli                                | 125 000,00 € |                   |
| LOT 3 : Commune de REIGNIER-ESERY                                  |              |                   |
| Lot 3 : REIGNIER-ESERY – Chemin du pont neuf                       | 190 000,00 € | 190 000,00 €      |
| LOT 4 : Commune d'ONNION                                           |              |                   |
| Lot 4: ONNION – Conduite Les Granges Tr1                           | 482 000,00 € | 482 000,00 €      |

**TOTAL = 1 288 000,00 €**

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** le Président à lancer le marché public 2026MAPA03 de travaux d'eau potable,

**DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,



**DE CONSTATER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget annexe Eau potable,

**D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de financement.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

A black ink signature of Gérard Milesi, consisting of stylized, flowing cursive letters.

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_29**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA04 – TRAVAUX D'EAU POTABLE –  
AUTORISATION DE LANCEMENT**

**NB : Compétence Eau potable - Sont concernés les délégués représentant la Communauté de Communes ARVE et SALÈVE, la Communauté de Communes de la VALLÉE VERTE, la Communauté de Communes du PAYS ROCHOIS (pour la commune de La Chapelle-Rambaud) et la Communauté de Communes des QUATRE RIVIÈRES**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,



**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° D24\_01\_17\_08 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 17 janvier 2024 portant sur les délégations de pouvoirs au Président notamment le point 4 ci-dessous :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Il est proposé au comité d'autoriser le Président à lancer le marché public de travaux d'eau potable suivant une procédure adaptée ouverte, allotie (2 lots) répartis comme suit, pour un montant estimatif global de 2 300 000 € HT.

**Echéancier prévisionnel de la procédure :**

Date d'envoi de la publication : Juin 2026

Date limite de remise des offres : Juillet 2026

Attribution du marché : CS de septembre

Le découpage serait le suivant :

| Détail tronçon                                                                          | Montant HT     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>LOT 1 : Commune de PERS-JUSSY – Construction du réservoir</b>                        |                |
| Lot 1: PERS-JUSSY – Construction du Réservoir Le Châble<br>(Terrassement – Génie Civil) | 1 950 000,00 € |
| <b>LOT 2 : Commune de PERS-JUSSY – Equipements du réservoir</b>                         |                |
| Lot 2: Equipements hydrauliques - serrureries                                           | 350 000,00 €   |

**TOTAL = 2 300 000,00 €**

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** le Président à lancer le marché public 2026MAPA04 de travaux d'eau potable,

**DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

**DE CONSTATER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

**D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de financement.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_30**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES 2026MAPA05 – LOCATION D'UNE UNITÉ MOBILE DE TRAITEMENT DES BOUES PAR CENTRIFUGATION POUR LA STEP DE BELLECOMBE – AUTORISATION DE LANCEMENT**

**NB : *Compétence Assainissement* - Sont concernés les délégués représentant la Communauté de Communes ARVE et SALÈVE, la Communauté de Communes FAUCIGNY-GLIÈRES (pour le territoire de la commune de Contamine-sur-Arve), la Communauté de Communes du PAYS ROCHOIS (pour le chef-lieu et hameau de Chevilly sur le territoire de la commune d'Arenthon), la Communauté de Communes de la VALLÉE VERTE, et la Communauté de Communes des QUATRE RIVIÈRES**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° D24\_01\_17\_08 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 17 janvier 2024 portant sur les délégations de pouvoirs au Président notamment le point 4 portant sur la délégation ci-dessous :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Il est proposé au comité d'autoriser le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande de location d'une unité mobile de traitement des boues par centrifugation pour la STEP suivant une procédure adaptée ouverte, pour une durée d'une année reconductible 2 fois soit une durée maximale 3 ans et pour un montant total estimatif de 360 000 € HT.

Echéancier prévisionnel de la procédure

Date d'envoi de la publication : été 2026

Date limite de remise des offres : 15 octobre 2026

Attribution du marché : Comité syndical de novembre 2026

Démarrage des prestations : 11 janvier 2027

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

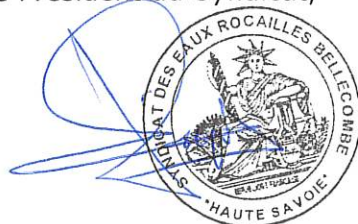
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

**D'AUTORISER** le Président à lancer l'accord-cadre de services pour la location d'une unité de déshydratation mobile pour la STEP de Bellecombe pour un montant estimatif global de 360 000 € HT maximum,

**DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Gérard Milesi, consisting of stylized, flowing cursive letters.

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_31**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 – BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP),

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

L'autorisation de programme désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

**CONSIDÉRANT** que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

**CONSIDÉRANT** que les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation,

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé au comité la mise à jour des AP/CP (Autorisations de programme / Crédits de paiements) pour les projets ci-dessous :

**- AP-ASST 2025MA0PA08 : Travaux d'assainissement sur les communes de Contamine-sur-Arve et de Saint-André-de-Boège :**

| Dépenses                                                              | TOTAL H. T.      | Année 2025           | Année 2026                        | Année 2027       |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|-----------------------------------|------------------|
| Travaux Lot 1 La Perrine (mission SPS compris) – AP-ASST-2025-01      | 460 000 €        | <del>100 000 €</del> | <del>360 000 €</del><br>460 000 € |                  |
| Travaux Lot 2 Chez Calendrier (mission SPS compris) – AP-ASST-2025-03 | 406 000 €        | <del>100 000 €</del> | <del>306 000 €</del>              | 406 000 €        |
| <b>Total</b>                                                          | <b>866 000 €</b> | <b>200 000 €</b>     | <b>460 000 €</b>                  | <b>406 000 €</b> |

| Recettes                      | TOTAL H. T.        | Année 2025                  | Année 2026       | Année 2027       |
|-------------------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|------------------|
| Financement propre            | 866 000 €          | <del>200 000 €</del>        | 322 000 €        | 284 200 €        |
| Subvention Département (30 %) | 259 800 €          |                             | 138 000 €        | 121 800 €        |
| <b>Total</b>                  | <b>1 125 800 €</b> | <b><del>200 000 €</del></b> | <b>460 000 €</b> | <b>406 000 €</b> |

**- AP-ASST-2025-02 : Travaux d'assainissement relatifs au Collecteur de Bellecombe – Tranche 3 – Zone de l'Eculaz :**

| Dépenses                      | TOTAL H. T. | Année 2025           | Année 2026 |
|-------------------------------|-------------|----------------------|------------|
| Travaux (mission SPS compris) | 565 000 €   | <del>400 000 €</del> | 565 000 €  |

| Recettes                      | TOTAL H. T.      | Année 2025 | Année 2026       |
|-------------------------------|------------------|------------|------------------|
| Financement propre            | 395 500 €        |            | 395 500 €        |
| Subvention Département (30 %) | 169 500 €        |            | 169 500 €        |
| <b>Total</b>                  | <b>565 000 €</b> |            | <b>565 000 €</b> |



**- AP-ASST-2025-04 : Travaux d'assainissement sur la commune de Fillinges Lot 3A – Chez Mermier :**

| Dépenses | TOTAL H. T. | Année 2025 | Année 2026 | Année 2027 |
|----------|-------------|------------|------------|------------|
| Travaux  | 490 000 €   | 390 000 €  | 100 000 €  | 490 000 €  |

| Recettes                      | TOTAL H. T.      | Année 2025       | Année 2026       | Année 2027       |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Financement propre            | 343 000 €        | 390 000 €        | 100 000 €        | 343 000 €        |
| Subvention Département (30 %) | 147 000 €        |                  |                  | 147 000 €        |
| <b>Total</b>                  | <b>490 000 €</b> | <b>390 000 €</b> | <b>100 000 €</b> | <b>490 000 €</b> |

**- AP-ASST-2025-05 : Travaux d'assainissement sur la commune de Mégevette – Clos des Enfants – Tranche 1 :**

| Dépenses | TOTAL H. T. | Année 2026 | Année 2027 |
|----------|-------------|------------|------------|
| Travaux  | 291 038 €   | 10 000 €   | 281 038 €  |

| Recettes                      | TOTAL H. T.      | Année 2026      | Année 2027       |
|-------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Financement propre            | 203 727 €        | 10 000 €        | 193 727 €        |
| Subvention Département (30 %) | 87 311 €         |                 | 87 311 €         |
| <b>Total</b>                  | <b>291 038 €</b> | <b>10 000 €</b> | <b>281 038 €</b> |

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**DE VALIDER** l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, pour la période 2026 – 2027,

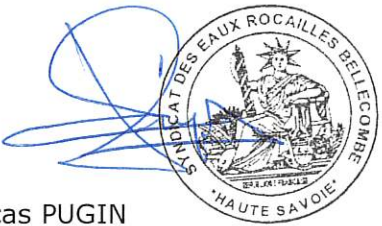
**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
 Les jours, mois et an susdits  
 Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Le Secrétaire de séance,

Lucas PUGIN



Gérard MILESI



Délibération certifiée exécutoire le



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_32**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 6

Délégués présents : 26

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL

-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,



**VU** les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP),

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

L'autorisation de programme désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

**CONSIDÉRANT** que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

**CONSIDÉRANT** que les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation,

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé au comité de mettre à jour les AP/CP (Autorisations de programme / Crédits de paiements) pour les projets ci-dessous :

**- AP-EAU-2025-01 : Sécurisation en eau potable de la commune de Bogève :**

| Dépenses                      | TOTAL H. T. | Année 2025  | Année 2026  |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Travaux (mission SPS compris) | 2 334 500 € | 1 140 801 € | 1 119 699 € |

| Recettes                        | TOTAL H. T.        | Année 2025       | Année 2026         |
|---------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Financement propre              | 426 300 €          | 213 150 €        | 213 150 €          |
| Subvention AERMC                | 845 000 €          |                  | 845 000 €          |
| Subvention Département (30 %)   | 666 000 €          |                  | 666 000 €          |
| Subvention CAF                  | 8 000 €            |                  | 8 000 €            |
| Subvention DETR (20 %)          | 250 000 €          | 75 000 €         | 175 000 €          |
| Participation DECI Saint-Jeoire | 139 200 €          |                  | 139 200 €          |
| <b>Total</b>                    | <b>2 334 500 €</b> | <b>288 150 €</b> | <b>2 046 350 €</b> |

**- AP-EAU-2025-02 : Travaux en eau potable sur la commune de Saint-André-de-Boège – Chez Calendrier – 1ère tranche :**

| Dépenses | TOTAL H. T. | Année 2025 | Année 2026 | Année 2027 |
|----------|-------------|------------|------------|------------|
| Travaux  | 227 000 €   | 55-000-€   | 172-000-€  | 227 000 €  |

| Recettes                      | TOTAL H. T.      | Année 2025      | Année 2026       | Année 2027       |
|-------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|
| Financement propre            | 158 900 €        | 55-000-€        | 172-000-€        | 158 900 €        |
| Subvention Département (30 %) | 68 100 €         |                 |                  | 68 100 €         |
| <b>Total</b>                  | <b>227 000 €</b> | <b>55-000-€</b> | <b>172-000-€</b> | <b>227 000 €</b> |

**- AP-EAU-2025-03 : Travaux de sécurisation Rocailles sur la commune de Pers-Jussy – Réservoir du Châble :**

| Dépenses | TOTAL H. T. | Année 2026 | Année 2027  | Année 2028 |
|----------|-------------|------------|-------------|------------|
| Travaux  | 2 300 000 € | 100 000 €  | 1 900 000 € | 300 000 €  |

| Recettes                   | TOTAL H. T.        | Année 2026       | Année 2027         | Année 2028       |
|----------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| Financement propre         | 460 000 €          | 100 000 €        | 300 000 €          | 60 000 €         |
| Subvention Département     | 805 000 €          |                  | 483 000 €          | 322 000 €        |
| Subvention Agence de l'Eau | 1 035 000 €        |                  | 621 000 €          | 414 000 €        |
| <b>Total</b>               | <b>2 300 000 €</b> | <b>100 000 €</b> | <b>1 404 000 €</b> | <b>796 000 €</b> |

**- AP-EAU-2025-04 : Travaux en eau potable sur la commune de Fillinges Lot 3B – Chez Mermier :**

| Dépenses | TOTAL H. T. | Année 2025 | Année 2026 | Année 2027 |
|----------|-------------|------------|------------|------------|
| Travaux  | 220 218 €   | 220 218 €  | 220 218 €  | 220 218 €  |

| Recettes                      | TOTAL H. T.      | Année 2025       | Année 2026       | Année 2027       |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Financement propre            | 159 828 €        | 159 828 €        | 159 828 €        | 159 828 €        |
| Subvention Département (30 %) | 60 390 €         |                  |                  | 60 390 €         |
| <b>Total</b>                  | <b>220 218 €</b> | <b>159 828 €</b> | <b>159 828 €</b> | <b>220 218 €</b> |

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

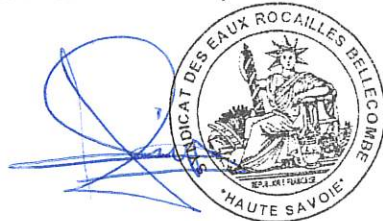
**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**DE VALIDER** l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, pour la période 2026 – 2027,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
 Les jours, mois et an susdits  
 Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_33**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE CLUB ALPIN FRANCAIS**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**NB : Compétence Eau potable - Sont concernés les délégués représentant la Communauté de Communes ARVE et SALÈVE, la Communauté de Communes de la VALLÉE VERTE, la Communauté de Communes du PAYS ROCHOIS (pour la commune de La Chapelle-Rambaud) et la Communauté de Communes des QUATRE RIVIÈRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat dispose de la compétence eau potable sur la commune de Viuz-en-Sallaz depuis le 01/01/2017,

**CONSIDÉRANT** que le Club Alpin Français d'Annemasse Salève est propriétaire d'un chalet nommé Chalet de la Vuagère situé sur la parcelle B338 sur la commune de Viuz-en-Sallaz,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat alimente ce chalet en eau potable par l'intermédiaire d'un surpresseur installé dans le réservoir des Places situé à Viuz-en-Sallaz et d'une canalisation vieillissante et fuyarde,

**CONSIDÉRANT** que conformément au règlement du SRB, le branchement comprend deux parties distinctes : Pour sa partie située en domaine public, le branchement est la propriété du SRB et fait partie intégrante du réseau. Pour sa partie située en propriété privée, le branchement appartient au propriétaire de l'habitation, à l'exception du compteur, de la vanne et des écrous de raccordement. Sa garde, sa surveillance et sa réparation sont à la charge de l'abonné,

**CONSIDÉRANT** que le projet de convention a pour objet de définir la maîtrise d'ouvrage de cette opération et en préciser les conditions d'organisation dans le cadre de l'offre de concours apporté par le CAF au SRB, maître d'ouvrage. Cette convention fixe la répartition des coûts et les modalités de paiement des travaux incombant au SRB et au CAF,

Il est proposé au comité d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière avec le Club Alpin Français qui s'engage à financer 8 000 € du montant global de l'opération de 2 334 500 € HT,

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER** la convention de participation financière à conclure avec le Club alpin français d'Annemasse Salève, telle qu'annexée à la présente délibération,

**DE FIXER** le montant de la participation financière du Club Alpin Français à 8 000 € HT à verser au Syndicat dans les conditions prévues par la convention,

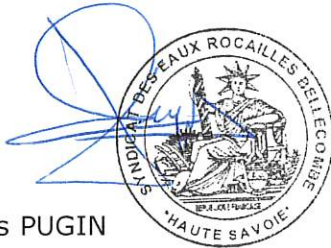


**D'AUTORISER** le Président à signer la convention de participation financière avec le Club alpin français d'Annemasse Salève, ainsi que tout avenant non substantiel s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN



Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_34**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : MODIFICATION D'UN POSTE**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**NB : Compétence Assainissement - Sont concernés les délégués représentant la Communauté de Communes ARVE et SALÈVE, la Communauté de Communes FAUCIGNY-GLIÈRES (pour le territoire de la commune de Contamine-sur-Arve), la Communauté de Communes du PAYS ROCHOIS (pour le chef-lieu et hameau de Chevilly sur le territoire de la commune d'Arenthon), la Communauté de Communes de la VALLÉE VERTE, et la Communauté de Communes des QUATRE RIVIÈRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,



**VU** le Code général de la Fonction Publique,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**VU** la délibération n° D25\_03\_12\_35 du Comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 12 mars 2025 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** la réussite d'un agent chef d'équipe assainissement secteurs Thy et Vallée Verte à l'examen professionnel de technicien principal 2ème classe,

Il est proposé au comité de modifier le poste actuellement ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et de l'élargir aux cadres d'emplois des techniciens.

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**DE MODIFIER** le poste de chef d'équipe assainissement secteurs Thy et Vallée Verte ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et de l'élargir aux cadres d'emplois des techniciens,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 4 MARS 2026

### N° D26\_03\_04\_35

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

#### Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

### **OBJET : MODIFICATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

#### LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la Fonction Publique,



**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012356-0024 en date du 21 décembre 2012, portant création du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe par fusion entre le Syndicat des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe, modifié par les arrêtés n° 2013364-0020 en date du 30 décembre 2013 portant extension du périmètre syndical aux communes du Thy et modification de l'article 6 relatif aux dispositions financières, n° PREF/DRCL/BCLB/2015-0046 en date du 26 novembre 2015 portant extension du périmètre du syndicat à la commune de Bogève, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0008 en date du 10 janvier 2017 portant extension du périmètre de la compétence Eau potable et n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0009 en date du 14 février 2018 approuvant notamment l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et celle de la Communauté de Communes Arve et Salève à la date de sa prise de compétences Eau et Assainissement, n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0072 en date du 31 décembre 2019 portant sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Saint-Jeoire, Onnion, Mégevette et La Tour (versant Bassin du Giffre), n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0035 du 21 octobre 2020 portant notamment sur la modification du siège social, n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0030 approuvant la modification des statuts du SRB portant sur la restitution par le SRB de la compétence GEMAPI à ses membres à compter du 31 décembre 2022, n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0009 du 14 janvier 2025 portant notamment sur la modification de l'adresse du siège social,

**VU** la délibération n° D21\_05\_19\_72 du 19 mai 2021 relative à l'autorisation de recruter des agents contractuels pour l'accroissement temporaire d'activité,

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 34 de la loi du 16 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

**CONSIDÉRANT** que les aléas susceptibles de survenir dans l'année occasionnant un accroissement temporaire d'activité, le Syndicat prévoit chaque année lors de la mise à jour du tableau des effectifs de créer 3 postes d'agents de droit public non permanents pour accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 1 poste pour le service assainissement à temps complet pour une durée maximale de 3 mois (Délibération n° D21\_05\_19\_72 du 19 mai 2021)
- 1 poste pour le service eau potable à temps complet pour une durée maximale de 3 mois (Délibération n° D21\_05\_19\_72 du 19 mai 2021)
- 1 poste pour le service administratif à temps complet pour une durée maximale de 3 mois (Délibération n°17/50 du 29 mars 2017),

**CONSIDÉRANT** l'évolution des besoins au Syndicat en particulier pour faire face à des aléas occasionnant un surcroît d'activité impactant tous les services,

Il est proposé au comité d'une part d'ajuster la durée maximale à 5 mois au lieu de 3 mois pour chacun de ces postes créés, d'autre part, de créer un poste pour le service Bureau d'études à temps complet pour une durée maximale de 5 mois.

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'AJUSTER** la durée maximale à 5 mois au lieu de 3 mois pour chacun des postes créés,

**DE CRÉER** un poste pour le service Bureau d'études à temps complet pour une durée maximale de 5 mois,

**D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement d'agent en cas d'accroissement d'activité dès lors que la délibération est exécutoire et que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Gérard Milesi, consisting of stylized, flowing cursive letters.

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_36**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

**VU** les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la Fonction Publique,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouvert aux agents contractuels,

**VU** la délibération n° D25\_03\_12\_35 du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe en date du 12 mars 2025 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** qu'à compter du 22 décembre 2019, les nouvelles dispositions introduites par la loi du 6 août 2019 concernant le recrutement de contractuels sur emplois permanents peuvent s'appliquer,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet et d'accepter le recrutement de contractuels sur emplois permanents dans les conditions visées par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 susvisé,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat au 4 mars 2026, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- l'intégration des postes créés suivants :

Postes permanents :

- 1 poste de chargé.e des RH (80 %)
- 1 poste intercommunal de comptable (40 %)
- 1 poste de technicien assainissement
- 1 poste de technicien maintenance (STEP)

Postes non permanents :

- 1 poste d'apprenti eau potable (à partir de septembre 2026)
- 1 poste d'apprenti BE (à partir de septembre 2026)
- 1 poste de technicien assainissement (CDD 1 an)
- 2 postes de techniciens Eau (CDD 1 an + CDD 5 mois)
- 1 poste chargé.e de finances (CDD 1 an)
- 1 poste chargé.e d'accueil-secrétariat (CDD 1 an pour renfort sur les appels liés aux contrôles d'assainissement, la mise à jour manuelle des anomalies dans le logiciel Grea + CDD 6 mois pour pallier les difficultés du service Accueil-Secrétariat réfléchir à l'organisation des services ressources.
- 1 poste assistant comptable (CDD 3 mois + CDD 6 mois)

Postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité :

- 1 poste eau potable (CDD 5 mois)
- 1 poste assainissement (CDD 5 mois)
- 1 poste administratif (CDD 5 mois)
- 1 poste BE (CDD 5 mois)

- la suppression du poste vacant de technicien AEP (fontainier) sous CDI,

- la modification des postes suivants :

- poste d'adjoint au responsable STEP initialement affecté exclusivement au budget principal assainissement. Afin de tenir compte du besoin au service eau potable, le poste modifié en technicien en gestion patrimoniale est désormais affecté exclusivement au budget annexe eau potable,
- poste d'électrotechnicien sous contrat à durée indéterminée initialement affecté à moitié au budget principal assainissement et à moitié au budget annexe eau potable.



Afin de tenir compte du besoin au service eau potable, ce poste est désormais affecté exclusivement au budget annexe eau potable,

- poste d'assistant administratif Marchés publics-Finances : Intitulé du poste d'adjoint.e à la cheffe du service Finances-Marchés publics,
- poste d'assistant administratif comptable au service Marches publics- Finances : Intitulé du poste comptable,
- poste d'adjoint.e à la cheffe du service Finances-Marchés publics ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs,
- poste chef d'équipe assainissement secteur Thy & Vallée Verte à élargir aux cadres d'emplois des techniciens
- poste Géomaticien-Administrateur SIG : Intitulé du poste Chargé du Système d'Information Géographique
- poste Technicien zonages-cartographie : Intitulé du poste Chargé d'études eau potable et assainissement

Il est proposé au Comité de mettre à jour le tableau des effectifs.

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

#### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

**D'INTÉGRER** les postes créés suivants :

##### Postes permanents :

- 1 poste de chargé.e des RH (80 %)
- 1 poste intercommunal de comptable (40 %)
- 1 poste de technicien assainissement
- 1 poste de technicien maintenance (STEP)

##### Postes non permanents :

- 1 poste d'apprenti eau potable (à partir de septembre 2026)
- 1 poste d'apprenti BE (à partir de septembre 2026)
- 1 poste de technicien assainissement (CDD 1 an)
- 2 postes de techniciens Eau (CDD 1 an + CDD 5 mois)
- 1 poste chargé.e de finances (CDD 1 an)
- 1 poste chargé.e d'accueil-secrétariat CDD 1 an pour renfort sur les appels liés aux contrôles d'assainissement, la mise à jour manuelle des anomalies dans le logiciel Grea + CDD 6 mois pour pallier les difficultés du service Accueil-Secrétariat et réfléchir à l'organisation des services ressources.
- 1 poste assistant comptable (CDD 3 mois + CDD 6 mois)

##### Postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité :

- 1 poste eau potable (CDD 5 mois)
- 1 poste assainissement (CDD 5 mois)
- 1 poste administratif (CDD 5 mois)
- 1 poste BE (CDD 5 mois)

**DE SUPPRIMER** le poste vacant de technicien AEP (fontainier) sous CDI,

**DE MODIFIER** les postes suivants :

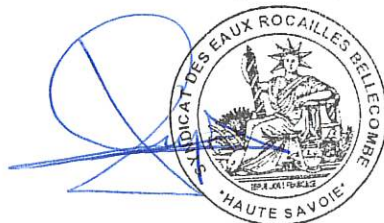
- poste d'adjoint au responsable STEP initialement affecté exclusivement au budget principal assainissement. Afin de tenir compte du besoin au service eau potable, le poste modifié en technicien en gestion patrimoniale est désormais affecté exclusivement au budget annexe eau potable,
- poste d'électrotechnicien sous contrat à durée indéterminée initialement affecté à moitié au budget principal assainissement et à moitié au budget annexe eau potable. Afin de tenir compte du besoin au service eau potable, ce poste est désormais affecté exclusivement au budget annexe eau potable,
- poste d'assistant administratif Marchés publics-Finances : Intitulé du poste d'adjoint.e à la cheffe du service Finances-Marchés publics,
- poste d'assistant administratif comptable au service Marchés publics-Finances : Intitulé du poste de comptable,
- poste d'adjoint.e à la cheffe du service Finances-Marchés publics ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs,
- poste chef d'équipe assainissement secteur Thy & Vallée Verte à élargir aux cadres d'emplois des techniciens
- poste Géomaticien-Administrateur SIG : Intitulé du poste Chargé du Système d'Information Géographique
- poste Technicien zonages-cartographie : Intitulé du poste Chargé d'études eau potable et assainissement

**D'APPROUVER** le tableau mis à jour des effectifs du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (joint en annexe),

**D'ACCEPTER** les recrutements de contractuels sur l'ensemble des emplois permanents du Syndicat lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le





**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU 4 MARS 2026**  
**N° D26\_03\_04\_37**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026  
Délégués titulaires en exercice : 30  
Délégués titulaires présents : 20  
Délégués suppléants remplaçants présents : 6  
Délégués présents : 26  
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0  
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26  
Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL  
-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

**OBJET : ARRÊT DU PROJET DE SCHÉMA DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE**

**NB : Compétence Eau potable - Sont concernés les délégués représentant la Communauté de Communes ARVE et SALÈVE, la Communauté de Communes de la VALLÉE VERTE, la Communauté de Communes du PAYS ROCHOIS (pour la commune de La Chapelle-Rambaud) et la Communauté de Communes des QUATRE RIVIÈRES**

LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE :

**VU** l'article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au schéma de distribution en eau potable,

**VU** l'article D2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution de l'eau potable,

**VU** la délibération du comité syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe n°D25\_10\_08\_77 en date du 8 octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** que lors de sa séance du 8 octobre 2025, le Comité syndical du SRB a approuvé le schéma directeur d'eau potable du SRB et le programme de travaux afférent,

**CONSIDÉRANT** l'achèvement des études et la production des documents cartographiques du schéma de distribution en eau potable,

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de reporter l'approbation du schéma de distribution en eau potable après le scrutin des élections municipales,

Il est proposé au Comité d'acter l'arrêt du projet de schéma de distribution en eau potable et de soumettre les documents à l'avis des communes et communautés de communes du territoire avant de procéder à leur approbation à l'été 2026.

**ENTENDU** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

**DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 pour M. Bruno FOREL

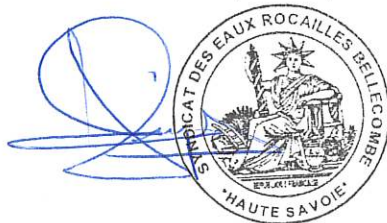
**D'ARRÊTER** le projet de schéma de distribution en eau potable du SRB,

**DE SOUMETTRE**, pour avis, le projet de schéma de distribution en eau potable aux Maires des communes et Président de communauté de communes du territoire du SRB,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à poursuivre les études du schéma de distribution en eau potable.

Ainsi fait et délibéré à Contamine-sur-Arve  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN

Le Secrétaire de séance,

Gérard MILESI

Délibération certifiée exécutoire le